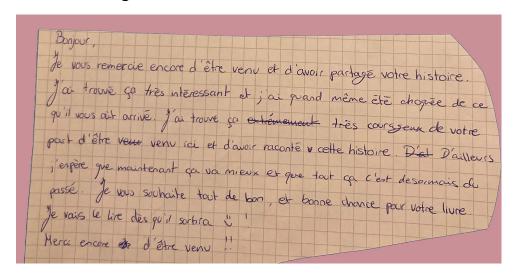


Média éducatif « Assistance – Coercition »

Guide d'enseignement



« J'ai trouvé ça très courageux de votre part d'être venu ici et d'avoir raconté cette histoire »

Lettre d'une élève de 11 ème année



haute école pédagogique vaud

Un programme de la Confédération pour transmettre l'histoire des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux Témoignages de :

Marité Agrifoglio

Christian Amsler

Michel Cattin

Fabienne Frieden

Alain Meylan

Élaboré par :

Haute école pédagogique de Lucerne, Institut de didactique des sciences sociales

(version allemande: www.fuersorge-zwang.ch)

Peter Gautschi, direction de projet

Hans Utz

En collaboration avec l'association Visages de la mémoire, Wädenswil

MarieLies Birchler, Mario Delfino, Loretta Seglias

Kamerawerk, Winterthur, kamerawerk.ch, Christian Witschi

Haute école pédagogique du canton de Vaud, Lausanne

(version française : www.assistance-coercition.ch)

Nadine Fink Laure Gadrat

En collaboration avec:

Tristan Coste, Haute école de travail social et de la santé, Lausanne

Daniel Maurer, Dajak Film Sàrl, Lausanne Anne-Françoise Praz, Université de Fribourg

Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana, Locarno

(version italienne : <u>www.assistenza-coercizione.ch</u>)

Sonia Castro Mallamaci

Lisa Fornara Marco Nardone Vanessa Bignasca Digital Flow Sagl

Conseil scientifique:

Dr. Joëlle Droux, Université de Genève Prof. Dr. Markus Furrer, HEP Lucerne

Prof. Dr. Anne-Françoise Praz, Université de Fribourg

Site web et mise en page : Feinheit AG, feinheit.ch

Urs Breton, Sophie Fauser, Matthias Kestenholz, Christian Perez

Mandatés par :

Office fédéral de la justice, programme de la Confédération visant à faciliter le travail de mémoire sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux «se souvenir pour demain».

Direction du projet OFJ : Veronika Neruda

Éditeur : © Office fédéral de la justice, Berne, 2024.

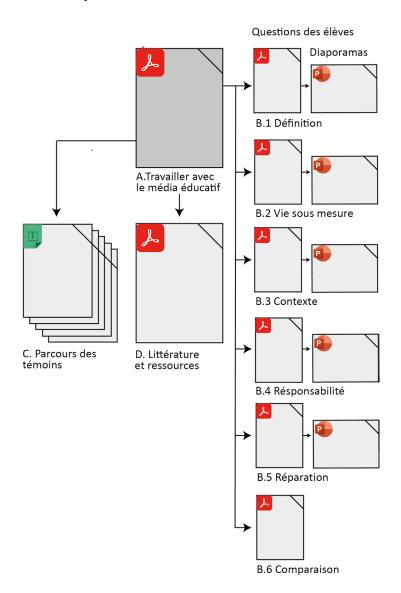
Page de couverture : Lettre reçue par Michel Cattin de la part d'une élève suite à sa venue dans la classe pour témoigner de son histoire (archives privées).

A. Travailler avec le média éducatif

Média éducatif « Assistance – Coercition »	1
Guide d'enseignement	1
A. Travailler avec le média éducatif	3
A.1. Aperçu général	3
A.2. Problématique traitée	5
A.3. Introduction au média éducatif	
A.3.1. Les objectifs	
A.3.2. Le travail des élèves avec le média éducatif	7
A.3.3. La mise en commun	8
A.4. Le choix des témoins	10

A.1 Aperçu général

Le guide d'enseignement est composé de plusieurs documents. Ce document « A. Travailler avec le média éducatif », donne un aperçu général de l'ensemble des documents qui sont à votre disposition, présente la problématique traitée et décrit la manière dont a été conçue l'utilisation du média éducatif en classe.



A.2. Problématique traitée

Le média éducatif traite de l'histoire des personnes qui, depuis le XIXe siècle, ont été concernées par des mesures de coercition à des fins d'assistance et ont été retirées de leur environnement familial pour être placées dans des institutions ou des familles d'accueil. Ces mesures ont pris des formes diverses : placements extrafamiliaux, internements administratifs, stérilisations et avortements non volontaires, déchéances de l'autorité parentale et adoptions forcées. Le média éducatif est centré sur les placements hors du foyer familial, compris comme le transfert d'enfants et d'adolescent es dans des établissements, des foyers et des familles d'accueil.

Cette page sombre de l'histoire suisse est présentée aux élèves à l'appui de cinq récits de témoins qui ont été concerné·es par ces mesures.

Les élèves découvrent un destin individuel en visionnant, sur la plateforme pédagogique, le témoignage d'une personne qu'ils-elles ont choisi parmi les cinq proposés. Après cette écoute, d'une durée d'environ 20 minutes, les élèves poursuivent leur travail en effectuant, toujours sur la même plateforme pédagogique, des tâches basées sur des archives administratives et privées. Ils-elles peuvent ainsi reconstituer le parcours de vie de ce-cette témoin, le raconter à leur tour et, à partir d'un destin individuel, se forger un avis personnel sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux. C'est donc à l'appui d'une rencontre virtuelle avec une personne concernée par les mesures que les élèves vont aborder ce thème complexe de l'histoire suisse.

Les élèves ont ensuite la possibilité de travailler de manière collective en classe sur les récits, les expériences et leurs avis personnels (consignés dans un

Avertissement: le sujet traité inclut la mention de mauvais traitements, d'abus sexuels et de suicides. Certes, les témoins abordent ces thématiques douloureuses avec retenue et les témoignages sont montés de telle sorte qu'il n'y a pas de descriptions explicites. Mais les élèves qui ont vécu ou vivent des expériences similaires pourraient être affectées. Il est important d'en tenir compte et d'y prêter la plus grande attention. Cette sensibilisation est également un des objectifs du travail sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux. Le cas échéant, le service social scolaire peut être sollicité. Des services d'aide externes sont également disponibles pour chaque canton sur le lien suivant: lien.

Dans les documents de Fabienne Frieden et d'Alain Meylan, il est fait référence à des abus et des violences sexuelles.

document de synthèse au format PDF). En tant qu'enseignant·e, vous pouvez alors guider et favoriser la discussion collective, mettre en relation les données produites par les élèves et approfondir la problématique traitée. Grâce à ce guide, vous êtes aussi en mesure de répondre aux questions des élèves sur le contexte général du témoignage qu'ils·elles ont écouté.

A.3. Introduction au média éducatif

A.3.1. Les objectifs

Le média éducatif a pour objectif de permettre aux élèves de :

- a. Vivre une rencontre personnelle avec un·e témoin ;
- b. Écouter le récit audiovisuel d'une personne concernée par les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux ;
- c. Découvrir le parcours de vie de cette personne ;
- d. Se forger un avis personnel fondé sur les faits étudiés ;
- e. Discuter le résultat de cette rencontre au sein de la classe et partager leurs expériences respectives.

Les objectifs suivants sont visés :

- Personnification : les personnes concernées par les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux sont centrales dans le traitement du sujet.
- Empathie : les récits des témoins ainsi que leur approfondissement à l'appui des sources textuelles et iconographiques permettent aux élèves de comprendre les situations vécues, les pressions exercées sur les personnes concernées et leurs marges d'action. Les cinq témoins ont subi des mesures de contrainte et des placements extrafamiliaux durant leur jeunesse.
- Multiperspectivité et controverse : le point de vue des autorités et de la société de l'époque est pris en compte, de même que le fait que les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux pouvaient parfois être bénéfiques pour les personnes concernées. Mais les recherches historiques ont suffisamment étayé le fait que les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux en tant que système constituent une injustice historique. En effet, les conséquences positives ou négatives de ces mesures dépendaient du hasard : le suivi et le contrôle étaient très déficients et les personnes concernées étaient ainsi

exposées sans protection à des discriminations et des maltraitances, au mépris de leurs droits fondamentaux.

- Formation d'un jugement : les élèves sont amené·es à se former un avis personnel, factuellement fondé, sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux et à le discuter ensuite en classe.
- Lien avec le présent et l'avenir : les élèves sont sensibilisé·es aux discriminations ou aux abus de pouvoir qui existent encore aujourd'hui. Ils·elles sont encouragé·es à réfléchir à ce qu'il est possible de faire pour lutter contre les discriminations et les abus, et pour mieux faire entendre et respecter les droits individuels.

Le média éducatif permet de développer des compétences clés dans le champ de l'histoire et de l'éducation à la citoyenneté :

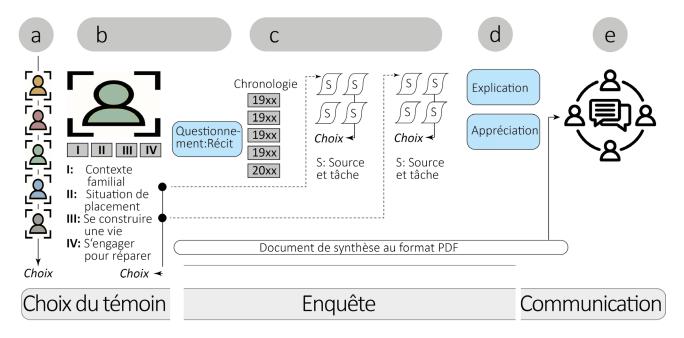
- Identifier et analyser le système de relation qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres;
- Développer des compétences civiques et culturelles qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable par la compréhension de la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu, à différents moments.

Le média éducatif est un support privilégié pour travailler en particulier les démarches historiennes suivantes :

- Les sources : par le biais d'une rencontre avec le destin de personnes concernées, les élèves analysent et exploitent une diversité de sources historiques (orales, textuelles et iconographiques).
- Histoire et mémoire : par la comparaison de différentes sources et documents, les élèves analysent les liens entre mémoire et histoire ; ils·elles développent des compétences d'interprétation qui engagent la formation d'un avis personnel factuellement fondé.
- Étude des permanences et des changements dans l'organisation des sociétés : en effectuant leur démarche sur la plateforme pédagogique, les élèves disposent à la fin d'un document de synthèse qui sert de point d'appui à la comparaison des différentes dimensions explorées (sociale, économique, politique, religieuse, culturelle) et permet d'établir des liens avec des situations actuelles.

A.3.2. Le travail des élèves avec le média éducatif

Les élèves parcourent de manière linéaire les étapes de travail suivantes, de l'espace « choix du témoin » à l'espace de « communication », en passant par l'espace « enquête » :



Même si le parcours d'apprentissage a été prédéfini, certaines décisions relèvent de la responsabilité de l'enseignant·e. Elles sont marquées par .

- b. Les élèves visionnent le témoignage et le récit du parcours de vie de la personne choisie. Celui-ci est divisé en quatre parties. À deux reprises, les élèves peuvent sélectionner les parties qui les intéressent particulièrement (marqueur). À la fin du témoignage, les élèves écrivent, dans l'espace prévu à cet effet, les deux questions qu'ils-elles se posent. C'est ici que débute l'enregistrement automatique dans un document de synthèse (PDF) généré à la fin du parcours. environ 30 minutes.
- c. Les élèves accèdent à une biographie succincte du témoin et ordonnent chronologiquement cinq événements clés (glisser-déposer). Quatre sources et tâches leur sont ensuite proposées pour les deux parties qu'ils·elles ont sélectionnées (voir étape b). Ils·elles choisissent deux sources et décident du niveau de complexité de la tâche proposée (trois niveaux à choix).
 Les tâches sont diverses : textes libres, questions à choix unique ou à choix multiple. Les sources choisies et les tâches réalisées sont automatiquement enregistrées dans le document de synthèse. environ 20 minutes.

- d. Les élèves rédigent finalement une explication de ce qui s'est passé pour la personne concernée et formulent une appréciation – un avis personnel – des mesures de contraintes prises à son égard. – env. 10 minutes.
- e. Les élèves enregistrent le document de synthèse et l'apportent en classe pour la mise en commun.

 pour la mise en commun, voir section A.3.3
- Vous pouvez guider les décisions des élèves aux points suivants :
- S'acccorder pour que les cinq témoins soient choisi·es à parts égales.
- Préciser quel niveau de complexité (I, II ou III) les élèves choisissent.

 Niveaux conseillés :

Secondaire 1, niveau faible : complexité I Secondaire 1, niveau élevé : complexité II

Secondaire 2 : complexité III

Les élèves devraient pouvoir choisir individuellement un autre niveau de complexité s'ils-elles estiment qu'un niveau donné ne leur convient pas.

A.3.3. La mise en commun

La mise en commun se fait dans la classe, indépendamment de la plateforme pédagogique. Vous pouvez concevoir cette mise en commun comme un échange collectif ou par groupes, avec des supports matériels ou numériques.

En fonction de vos objectifs d'enseignement, des capacités des élèves et du temps disponible, vous pouvez choisir entre plusieurs modalités. Quatre étapes de travail sont esquissées ici. Pour le niveau secondaire 2, vous pouvez, le cas échéant, renoncer aux deux premières étapes et traiter directement l'étape III de manière plus approfondie.

Échange par groupes sur la rencontre d'un·e même témoin : les élèves se réunissent en groupes, échangent leurs travaux, leurs expériences et leurs appréciations. Ils·elles peuvent à cet effet partager leurs documents de synthèse – éventuellement téléchargés sur une plateforme numérique – accessibles pour l'ensemble du groupe.



Les élèves se répartissent le travail (lecture des documents de synthèse comme devoir à domicile) et les fonctions dans les groupes (animateur·trice, gardien·ne du temps, responsable de la présentation (voir II).

Vous trouverez une documentation complète sur la biographie des témoins, sur les sources, les tâches et les réponses suggérées dans le document : <u>C. Parcours des témoins</u>.

- II. Les groupes préparent une présentation pour la classe, selon les consignes suivantes :
 - Présentation du de la témoin et de ce qui a particulièrement marqué le groupe dans son parcours ; éventuellement diffusion d'un extrait du témoignage ou présentation d'une source.
 - Formuler et justifier un avis factuellement fondé sur le sort de cette personne.



Les élèves définissent le contenu, la forme de la présentation et la mission confiée à la classe durant la présentation.

- III. L'étude de destins individuels de personnes concernées mènera les élèves à se poser des questions qui vont au-delà de ces récits de vie et qui concernent plus généralement les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux. Pour répondre à ces questions, les documents suivants sont à votre disposition.
 - B.1. Mesures de coercition à des fins d'assistance et placements extrafamiliaux : de quoi s'agit-il ? <u>B.1 Définitions</u>
 - B.2. Comment vivait-on une mesure de coercition ou un placement extrafamilial? <u>B.2 Vie sous mesure</u>
 - B.3. Quel était et quel est le contexte social et légal ? B.3 Contexte
 - B.4. Qui porte la responsabilité de quoi ? <u>B.4 Responsabilité</u>
 - B.5. L'injustice peut-elle être « réparée » ? <u>B.5 Réparation</u>
 - B.6 Les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux étaient-ils uniques en Suisse ? <u>B.6 Comparai-</u> <u>son</u>



Vous déterminez quelles questions seront traitées, quel matériel du chapitre B vous utilisez (textes d'auteur, sources, schémas), sous quelle forme de travail le matériel est présenté (cours magistral ou travail individuel réparti), combien de temps vous accordez à cette séquence d'enseignement et de quelle manière le résultat est mis en commun et institutionnalisé.

Les explications parfois complexes sont facilitées par des schémas. Pour vous permettre de les expliquer pas à pas, des diaporamas sont à votre disposition. Dans le champ de commentaire des diapositives, vous trouverez des explications sur lesquelles vous pouvez vous appuyez pour votre présentation.

Les diaporamas vous permettent non seulement de présenter des mécanismes abstraits, mais aussi solliciter les élèves à donner des exemples concrets puisés dans les récits qu'ils elles ont travaillés.

Bien entendu, vous pouvez envisager d'autres formes de mise en commun et d'institutionnalisation, par exemple :

- Exposition de portraits de témoins, dans la salle de classe ou sous forme numérique.
- Podcasts avec les portraits des témoins.
- Discussion en classe avec d'autres témoins ou d'autres personnes concernées.
- Élaboration de portfolios selon les critères que vous aurez définis, évaluation formative ou sommative.
- Recours à d'autres matériaux, notamment des reportages ou des autobiographies : <u>D. Littérature et ressources</u>.

A.4. Le choix des témoins

Cinq personnes concernées par des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux ont accepté de partager leurs souvenirs pour ce média éducatif. Leurs témoignages couvrent un large spectre des expériences, des traitements subis et des parcours de vie de l'ensemble des personnes concernées par ces mesures en Suisse.

Il faut toutefois préciser que nos cinq témoins ne constituent pas un échantillon représentatif. Ce sont en effet des survivant es dans le sens où ces personnes sont aujourd'hui en mesure de raconter leurs parcours de vie et souhaitent le faire. Même si elles parlent aussi de personnes qui ont perdu la vie pendant et à la suite des mesures de contrainte ou qui ne veulent ou ne peuvent plus parler de leur passé, il est important d'avoir conscience de cette limite. De plus, les récits de nos cinq témoins ne couvrent qu'une courte période de la longue histoire des mesures de coercition. Pour les périodes qui précèdent, seuls subsistent des dossiers d'archives.

Le choix des témoins s'est concentré sur des personnes concernées qui avaient subi des mesures de coercition durant leur jeunesse. En effet, leurs récits sont plus parlants pour des jeunes d'aujourd'hui.

Néanmoins, leurs parcours de vie se différencient de ceux des jeunes d'au-jourd'hui et se différencient également entre eux selon le genre, la famille d'origine, la famille d'accueil, les foyers et les institutions, le rapports avec les autorités, la vie après les mesures de coercition, le développement professionnel, le vécu quotidien en tant que jeune. Ces aspects montrent aux élèves que même si les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements représentent toujours une rupture brutale, celle-ci a été vécue différemment selon les personnes concernées.